

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2674

3 novembre 2011

### SOMMAIRE

21st Century Investment Finance S.A. . . . .	128321	F.C.T.C. Luxembourg S.A. . . . .	128352
Alpiq Eurotrade S.à r.l. . . . .	128306	F.IMM. S.A. . . . .	128330
Alu-Concept S.à r.l. . . . .	128307	Flagship . . . . .	128311
Anton Invest . . . . .	128306	Fondation A.P.E.M.H. . . . .	128329
Artemis Hermes S.à r.l. . . . .	128352	Gendel International S.à r.l. . . . .	128333
Audio-Lingua S.A. . . . .	128310	Global Returns Fund . . . . .	128312
Blue Ringed S.à r.l. . . . .	128307	Hudson Advisors Luxembourg S.à r.l. . . . .	128313
Brasserie Nationale (anc. Brasseries Funck-Bricher et Bofferding) . . . . .	128321	Imdlux S.A. . . . .	128311
Centre de ressources et de formation pour la valorisation, la promotion et la com- mercialisation des produits du terroir lu- xembourgeois . . . . .	128314	Immobilière de la Ville Haute S.A. . . . .	128340
Chaos S.A. . . . .	128308	JLPA Luxco S.à r.l. . . . .	128320
ClinTec Luxembourg . . . . .	128347	LASCA, Luxembourg Assistance Consult- ing Agency, S.à r.l. . . . .	128328
Colruyt Gestion S.A. . . . .	128332	Livia S.A. . . . .	128313
Colruyt Luxembourg S.A. . . . .	128339	Logtex S.A. . . . .	128323
Compagnie Européenne de Téléphonie S.A. . . . .	128332	Luxembourg Selection Fund . . . . .	128348
Cornerstone Airport City S.A. . . . .	128307	Marsjön S. à r.l. . . . .	128340
Credit Suisse Capital (Luxembourg) S.à r.l. . . . . .	128349	Mittlux Holding S.A. . . . .	128352
Crystal A HoldCo S.à r.l. . . . .	128324	Monkwood Luxco S.à r.l. . . . .	128331
C S Italian Opportunities No. 1, S.C.A., SI- CAV-SIF . . . . .	128308	Montreux CHF SPV Sarl . . . . .	128331
Decors & Partners SA . . . . .	128308	NATRIX, société de gestion de patrimoine familial (SPF) . . . . .	128312
Delphi Holdings S.à r.l. . . . .	128310	Neovara European Mezzanine 2004 Lux S.à r.l. . . . .	128347
DEVAN SA société de gestion de patrimoi- ne familial . . . . .	128309	Place Ovale Holding S.A. . . . .	128347
Douro Sarl . . . . .	128318	Presta-Gaz S.A. . . . .	128309
ECM Real Estate Investments A.G. . . . .	128311	S.F. Consulting S.A. . . . .	128320
Eldfell S.A., SPF . . . . .	128321	Solferino Development S.A. . . . .	128332
Elettra S.A. . . . .	128312	Solferino Development S.A. . . . .	128348
European Flavours S.A. . . . .	128310	Stofan . . . . .	128322
European Solar Finance S.A. . . . .	128340	Taronga S.A. . . . .	128322
Eurotraduc . . . . .	128321	Technical Supply Company . . . . .	128323
		VOSNES INVESTMENT S.A. . . . .	128313
		West End Investments S.à r.l. . . . .	128328
		Ygrec S.A., SPF . . . . .	128329
		Yvelines Holding S.A. . . . .	128348

**Anton Invest, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.527.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 31 août 2011*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Patrick Wagenaar, Pascal Pierret et Madame Anne-Marie Goffinet en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012,
2. de réélire KPMG Audit S.à r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 14 septembre 2011.

*Pour ANTON INVEST*

**BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.**

*Agent Domiciliaire*

Valérie GLANE / Corinne ALEXANDRE

*Attaché principal / -*

Référence de publication: 2011130196/19.

(110149733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

---

**Alpiq Eurotrade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.480.000,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 136.145.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société datant du 28 juin 2011*

En date du 28 juin 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Christoph Graf en tant que gérant de la Société et en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 31 mars 2011, et
- de nommer Monsieur Renaud van der Elst, né le 7 décembre 1968 à Ixelles en Belgique, avec adresse professionnelle au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société et délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2011 et pour une durée indéterminée.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société datant du 15 septembre 2011*

En date du 15 septembre 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Mademoiselle Christel Damaso en tant que gérante de la Société et en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011, et
- de nommer Monsieur Philippe Van Den Avenne, né le 29 avril 1972 à Beloeil en Belgique, avec adresse professionnelle au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société et délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Renaud van der Elst, gérant et délégué à la gestion journalière;

Monsieur Gutknecht Marcel, gérant et délégué à la gestion journalière, et

Monsieur Philippe Van Den Avenne, gérant et délégué à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011129752/29.

(110149884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

---

**Alu-Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck 1.

R.C.S. Luxembourg B 154.845.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 01/09/2011*

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ALU-CONCEPT S.A.R.L., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 154 845 en date du 11 août 2011:

- la nomination de Monsieur THIERRY LABATE, né à Algrange (France) le 9 octobre 1967, demeurant à F-57240 Nilvange, 20, rue d'Oeufrange, au poste de gérant administratif

La société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Fait à Bettembourg, au siège social de la société, le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2011130606/17.

(110149752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

**Cornerstone Airport City S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 138.989.

—  
En date du 15 septembre 2011, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. La démission de Bart Zech, en tant qu'administrateur A de la société, est acceptée avec effet au 25 novembre 2009.

2. La démission de Frank Walenta, en tant qu'administrateur A de la société, est acceptée avec effet au 15 septembre 2011.

3. Virginia Strelen, née le 30/05/1977 à Bergisch Gladbach, Allemagne, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue administrateur A de la société avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'assemblée générale qui décide de l'approbation des comptes pour l'exercice social 2013.

4. Sonja van der Chijs, née le 27/12/1974 à Arnhem, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue administrateur A de la société avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'assemblée générale qui décide de l'approbation des comptes pour l'exercice social 2013.

5. Suite aux résolutions 1-4, le conseil d'administration est composé comme suit:

- Virginia Strelen, administrateur A;
- Sonja van der Chijs, administrateur A;
- Donal Mulcahy, administrateur B;
- Donal O'Neill, administrateur B;
- Ciaran Burns, administrateur B.

6. Le siège social de la société est transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129806/27.

(110149871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

**Blue Ringed S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Basseur.

R.C.S. Luxembourg B 122.813.

—  
Changement suivant le contrat de cession de parts du 18 juillet 2011:

- Ancienne situation associées:

	Parts sociales
MURECON MUNICH REAL ESTATE CONSULTING GmbH .....	200 parts sociales
B & A CONSULTING B.V. ....	25 parts sociales
M&W IMMOBILIEN -UND UNTERNEHMENSBERATUNGSGESELLSCHAFT MBH .....	25 parts sociales
Total .....	250 parts sociales

- Nouvelle situation associées":

	Parts sociales
MURECON GERMAN REAL ESTATE CONSULTING GmbH . . . . .	225 parts sociales
B & A CONSULTING B.V. . . . .	<u>25 parts sociales</u>
Total . . . . .	250 parts sociales

Merci de bien vouloir prendre note que l'associée MURECON MUNICH REAL ESTATE CONSULTING GmbH a changé de dénomination comme suit:

MURECON GERMAN REAL ESTATE CONSULTING GmbH

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 SEP. 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour BLUE RINGED S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011132470/27.

(110152795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

---

### **Chaos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse.

R.C.S. Luxembourg B 114.878.

—  
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 11 Mai 2011

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 11 mai 2011, que:

Après avoir constaté que le Dr Peter Hamacher s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 11 mai 2011, les Administrateurs restants décident, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Guillaume Le Bouar, employé privé, né à Brignoles (France) le 2 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme Administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement du Dr Peter Hamacher, Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

CHAOS S.A. S.A.

François Georges / Jérôme Wunsch

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011129819/21.

(110149875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

---

### **Decors & Partners SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8035 Strassen, 10, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg B 157.568.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011130785/9.

(110151253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

---

### **C S Italian Opportunities No. 1, S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 117.979.

—  
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 14 juin 2011, les actionnaires ont pris la décision de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de KPMG AUDIT, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129830/14.

(110149858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

---

**Presta-Gaz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue des Chemins de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 9.648.

—  
*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la s.A. PRESTA-GAZ du 19 mai 2011*

L'Assemblée réélit Administrateurs pour un an:

M. Gaston SCHWERTZER, administrateur de société, demeurant à Marxe Knupp L - 5328 MEDINGEN.

M. Jacquot SCHWERTZER, administrateur de société, demeurant à 51, rue d'Oetrange L - 5360 SCHRASSIG.

M. Philippe CARTRY, directeur, demeurant à 154, rue des Espagnols B -6700 ARLON.

Réélit réviseur pour un an:

La société ABACAB S.à.r.l, réviseur d'entreprise, ayant son siège social à 231, Val des Bons Malades L - 2121 Luxembourg.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège sociale le 19 mai 2011, immédiatement après l'assemblée générale ordinaire statutaire annuelle*

Est réélu Président pour un an, M. Gaston SCHWERTZER, administrateur de société, Medingen.

Est reconduit Administrateur-délégué pour un an, M. Jacquot SCHWERTZER, administrateur de société, SCHRASSIG.

Est confirmé Directeur pour un an, M. Philippe CARTRY, demeurant 154, rue des Espagnols à B - 6700 ARLON.

Est confirmé fondé de pouvoirs pour un an, M. Stéphane SAUVAGE, demeurant 55, rue de Longwy à F - 57100 THIONVILLE.

Est confirmé fondé de pouvoirs pour un an, M. Erwin LAMBERTY, demeurant 5, rue de la Platinerie à B - 6700 ARLON.

Est confirmé fondé de pouvoirs pour un an, M. Patrick JOSEPH, demeurant 83, avenue des Citrinelles à B - 1160 BRUXELLES.

*Pouvoirs*

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de trois Administrateurs. Pour la gestion journalière, la société est engagée sans limitation, par la seule signature du Président du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur-délégué. La Direction de la société est confiée au Directeur, M. Philippe CARTRY, qui, par sa seule signature, engage la société pour la gestion journalière jusqu'à concurrence de 200.000,00 € (deux cent mille euros).

Les Fondés de Pouvoirs, MM. Stéphane SAUVAGE, Erwin LAMBERTY et Patrick JOSEPH, engagent la société, par leur signature individuelle jusqu'à concurrence de 15.000,00 € (quinze mille euros) pour la gestion journalière.

Pour extraits conformes

Jacquot SCHWERTZER

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011130178/35.

(110149250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**DEVAN SA société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 53.948.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129842/11.

(110149799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

---

**Audio-Lingua S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6858 Muenschecker, 10, Neie Wee.  
R.C.S. Luxembourg B 145.845.

—  
*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 3. Mai 2011*

*Punkt 4*

Die Versammlung beschließt einstimmig die Wiederwahl folgender Verwaltungsratsmitglieder:

- Herr Jörg BAUMEISTER, Dipl.-Kaufmann, wohnhaft in D-54329 Konz, 11, Auf der Wild, Verwaltungsratsmitglied
- Frau Martina HEDEGGER, Kauffrau, wohnhaft in D-65835 Liederbach, 55b, Eichkopfallée, Verwaltungsratsmitglied
- Frau Fernande WAHLEN, Hotelfachfrau, wohnhaft in D-54329 Konz, 6, Granastrasse Verwaltungsratsmitglied

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2017.

*Punkt 5*

Die Versammlung beschließt einstimmig die Wiederwahl der Gesellschaft Account Data Europe s.a., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves zum Aufsichtskommissar.

Das Mandat des Aufsichtskommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2017.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

*Der Vorsitzende der ordentlichen Generalversammlung*

Référence de publication: 2011130198/21.

(110149734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

---

**Delphi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 148.357.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011129837/10.

(110149870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

---

**European Flavours S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 163.537.

—  
RECTIFICATIF

*Extrait*

Lors de la constitution de la société anonyme European Flavours S.A, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 septembre 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

acte enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 septembre 2011, LAC/2011/40216, aux droits de 75.- € en cours de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, une erreur matérielle s'est glissée dans le point 3) de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui suivait la constitution.

En effet, l'Assemblée Générale Extraordinaire a nommé un «commissaire aux comptes», alors qu'en réalité l'Assemblée Générale Extraordinaire aurait du nommer un «réviseur d'entreprises agréées».

Il y a donc lieu de rectifier le point 3) de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui aurait du se lire comme suit dans les versions anglaise et française:

"3. Has been appointed independent auditor:

ERNST & YOUNG, having its registered office at 7 rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach (Grand-Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 47.771."

«3. Est appelée aux fonctions de réviseur d'entreprise agréé:

ERNST & YOUNG, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg) enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 47.771.»

Signé: M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40958. Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXTRAIT CONFORME

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Référence de publication: 2011132097/31.

(110152364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

---

**ECM Real Estate Investments A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 65.153.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

*Extrait*

Il résulte d'un jugement référencé MSPH 79 INS 6021/2011-A-24 rendu par l'honorable JUDr. Jiri Rada, juge unique, du Tribunal Municipal de Prague en date du 24 mai 2011, qu'une procédure d'insolvabilité principale au sens de l'article 3 du Règlement (CE) N° 1346/2000 du Conseil du 29 mai 2000 relatif aux procédures d'insolvabilité a été ouverte à l'encontre de la société ECM Real Estate Investments A.G., Société Anonyme, RCS Luxembourg B 65.153, dont le siège social est situé 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg (la "Société").

Il résulte en outre du jugement référencé ci-dessus que Mgr. Ing. Ivo Hala, résidant à Praha 2, Anglicka 140/20, 120 00, a été nommé Syndic d'insolvabilité (Insolvency Trustee) de la Société dans le cadre de la procédure d'insolvabilité.

Fait à Prague, le 16 septembre 2011.

Pour extrait conforme

Mgr Ing. Ivo Hala

*Syndic d'insolvabilité de la Société*

Référence de publication: 2011129852/20.

(110149879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

---

**Imdlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 24, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 135.752.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion de l'Assemblée Générale de la société tenue au siège social le 12.09.2011*

Le siège de la société est transféré du 13, Avenue Lou-Hemmer, Centre Blériot; L-5627 Mondorf-les-Bains au 24, Avenue François Clément; L – 5612 Mondorf-les-Bains.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IMDLUX S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011129930/13.

(110149867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

---

**Flagship, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.286.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 30 août 2011*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Arnaud CHRISTIAENS, Jean-Michel ROCCHI et Emeric LANDRIN, en qualité d'administrateurs, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012,

2. de réélire KPMG Audit S.à.r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

*Pour Flagship*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliaire*

Valérie GLANE / Corinne ALEXANDRE

*Attaché principal / -*

Référence de publication: 2011130222/19.

(110149685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

---

**Elettra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 110.344.

*Extrait de résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> juillet 2011.*

*Première résolution*

Monsieur Claude Koeune, expert-comptable, demeurant à L-7317 Mullendorf 31, rue Paul Eyschen a démissionné de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur et administrateur-délégué de la société:

Monsieur Paul Huberty, expert-comptable, né à Luxembourg le 19 janvier 1960 (Matricule: No. 1960/0119/136), demeurant à L-3936 Mondercange 4, op Feileschterkeppchen

son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Claude KOEUNE / Paul HUBERTY.

Référence de publication: 2011129856/18.

(110149836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

---

**NATRIX, société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 68.187.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 septembre 2011 les mandats des administrateurs VALON S.A., société anonyme, LANNAGE S.A., société anonyme, et KOFFOUR S.A., société anonyme, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2017.

Luxembourg, le 19 SEP. 2011.

*Pour NATRIX, société de gestion de patrimoine familial (SPF)*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Caroline Felten

Référence de publication: 2011131260/18.

(110150921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

---

**Global Returns Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.384.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 14 septembre 2011*

En date du 14 septembre 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Madame Toinon Hoss, de Monsieur Patrick Zurstrassen et de Monsieur Christian Frey en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2012.



Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Global Returns Fund*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011129905/15.

(110149880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

---

**Hudson Advisors Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 138.698.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique de la Société du 1<sup>er</sup> septembre 2011 que:

- Messieurs Cengiz Coelhan et Mark Lüth ont été révoqués de leur fonction de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat,

- Monsieur Rudolf Busch, né le 19 mai 1969 à Bad Neuwied (Allemagne), avec adresse professionnelle à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a été nommé comme délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Monsieur Busch dispose d'un pouvoir de signature individuel en rapport avec le compte bancaire de la Société, pour engager la Société en toutes circonstances à l'égard de tous tiers jusqu'à un montant de 100.000 EUR.

Par ailleurs, pour tous ce qui concerne l'autorisation d'établissement de la Société, Monsieur Busch dispose d'un pouvoir de signature individuel obligatoire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011129918/23.

(110149869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

---

**VOSNES INVESTMENT S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.515.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 février 2011.*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société*

VOSNES INVESTMENT S.A.

Référence de publication: 2011130117/16.

(110149787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

---

**Livia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 62.259.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 28 juillet 2011, enregistrée à Luxembourg le 16 septembre 2011 relation LAC/2011/40948 qu'à partir d'aujourd'hui, les mandats des administrateurs cités ci-dessous sont renouvelés pour une durée de six ans:

- Madame Regina BUCZEK, née le 24 mai 1950 à Könisghutte (Allemagne), demeurant à A-66809 Nalbach (Allemagne) 3, Am Littermond;

- Monsieur Georg WEYRICH, né le 13 janvier 1971 à Saarlouis (France), demeurant à A-66809 Nalbach (Allemagne) 3, Am Littermond;

- Madame Jeannette PETER-WEYRICH, née le 09 décembre 1968 à Saarlouis (Allemagne), demeurant à A-66809 Nalbach (Allemagne) 13, Bilsdorfertrasse.

De plus, l'assemblée générale a décidé de renouveler pour une durée de six ans, à partir d'aujourd'hui, le mandat de Madame Jeannette PETER-WEYRICH en sa fonction d'administrateur-délégué de la société.

L'assemblée générale a décidé d'accepter la démission de Monsieur John NEUMAN en tant que commissaire aux comptes de la société.

Cependant, l'assemblée générale nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société pour une durée de six ans, à partir d'aujourd'hui, la société à responsabilité limitée CONFIDENCIA-DAGEST, SERVICES OASE S.à.r.l, ayant son siège social à L-9980 Wilwerdange, Maison 32, RCS B 56680.

Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Pour avis sincère et conforme

Référence de publication: 2011132219/26.

(110152351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

**Centre de ressources et de formation pour la valorisation, la promotion et la commercialisation des produits du terroir luxembourgeois, Société Coopérative.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 23, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 163.398.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le 8 septembre, se sont réunis:

- 1) Marc Weyer, 65 route de Trèves, L-6793 Grevenmacher
- 2) Philippe Eschenauer, 18 rue du Pont, L-9353 Bettendorf
- 3) Luc Majerus, 70 rue de Mertert, L-6636 Wasserbillig
- 4) Jérôme Laurent, 1 rue des Bergers, L-6613 Wasserbillig
- 5) Tom Bellion, 9 Moarenaecker, L-5471 Wellenstein
- 6) Aly Leonardy, 25 rue du Port, L-6685 Mertert
- 7) Roby Ley, 10 rue Batty Weber, L-8063 Bertrange
- 8) Henri Streng, 1 a rue Kummert, L-6743 Grevenmacher
- 9) Sylvain Müller, 73 Wäistrooss, L-5440 Remerschen
- 10) Charles Ries, 47 rue des Romains, L-5433 Niederdonven
- 11) Patrick Maurer, 32 rue de Lenningen, L-5411 Canach
- 12) Daniel Hutchinson, 4 op der Bach, L-5426 Greiveldange

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté entre eux les statuts d'une société coopérative comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les comparants et toute autre personne physique ou morale qui par la suite adhèrera aux présents statuts et sera admise dans la société, il est constitué une société coopérative sous la dénomination Centre de ressources et de formation pour la valorisation, la promotion et la commercialisation des produits du terroir luxembourgeois, régie par les présents statuts et par toutes dispositions législatives concernant les sociétés coopératives en général.

**Titre I<sup>er</sup> . - Siège, Objet, Durée**

**Art. 2.** Son siège social est à 23 route de Trèves, L-6793 Grevenmacher. Il peut être transféré à tout autre lieu du Grand-Duché par décision du Conseil d'Administration.

**Art. 3.** La société coopérative a pour objet:

- 1) La promotion et la commercialisation, c'est-à-dire l'achat et la vente, sous toutes formes appropriées, de produits fabriqués, transformés, cultivés ou élevés sur le terrain du Grand-Duché de Luxembourg, appelés ci-après produits régionaux luxembourgeois.
- 2) La création d'emplois dans le secteur du commerce, de l'économie sociale et solidaire et de la promotion des produits régionaux luxembourgeois.
- 3) Le développement et l'organisation de formations et de formations continues dans les domaines du commerce, de la promotion, du tourisme, de la culture et de l'accueil en vue de l'insertion ou de la réinsertion professionnelle, économique et sociale de personnes en situation de chômage.

#### 4) L'encadrement de ces personnes.

Pour atteindre ses objectifs, la société créera et exploitera un Centre de ressources et de formation pour la valorisation, la promotion et la commercialisation des produits du terroir luxembourgeois. La gestion de ce Centre sera autonome, démocratique et participative et se caractérisera par une approche économique solidaire et socialement équitable, en visant une finalité de service à la collectivité ou aux membres plutôt qu'une finalité de profit.

Pour réaliser son objet, la société est autorisée à:

- constituer et entretenir tous stocks de produits et de marchandises, posséder tous dépôts ou entrepôts particuliers, procéder à toutes opérations nécessaires;
- implanter, exploiter ou faire exploiter tous magasins ou points de vente, fixes ou mobiles;
- mettre en œuvre les techniques commerciales et publicitaires à promouvoir les ventes dont question;
- effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à la réalisation des objets ci-dessus.

**Art. 4.** La société coopérative peut s'affilier à toutes autres sociétés ou associations.

**Art. 5.** La durée de la société coopérative est illimitée.

### **Titre II. - Associés, Capital social**

**Art. 6.** La société coopérative comprend sept associés au moins.

**Art. 7.** Le capital social est représenté par des parts sociales nominatives de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune et est formé par la somme des parts souscrites par les membres. Il est illimité.

Un même membre peut posséder au maximum deux parts.

En dehors des parts de capital, il ne pourra être créée aucune autre espèce de titre.

### **Titre III. - Parts sociales**

**Art. 8.** Les parts sociales sont nominatives. Elles sont indivisibles à l'égard de la société. Elles ne pourront jamais être représentées par des titres négociables. Il sera tenu au siège de la société un registre sur lequel les associés sont inscrits par ordre chronologique d'adhésion et numéro d'inscription avec indication du capital souscrit.

Les parts sociales ne peuvent, sous peine de nullité, être cédées entre vifs ou transmises pour cause de décès qu'entre associés et moyennant l'agrément du conseil d'administration.

### **Titre IV. - Admission, Démission, Exclusion**

**Art. 9.** Les comparants au présent acte sont associés. Pour devenir ultérieurement associé, il faut présenter une demande au Conseil d'Administration de la coopérative et faire l'acquisition d'une part sociale. Tout associé a le droit de se retirer, mais seulement dans les six premiers mois d'un exercice social. Il devra faire notification de sa démission par lettre recommandée, avec accusé de réception, adressée au Président du Conseil d'Administration

**Art. 10.** Tout associé peut être exclu s'il cesse de remplir ses obligations d'associé, s'il nuit à la réputation ou s'il porte autrement atteinte à la société.

L'exclusion est prononcée par l'assemblée générale, statuant à la majorité simple.

Elle ne pourra être prononcée qu'après que l'associé dont l'exclusion est demandée aura été invité à faire connaître ses observations par écrit, dans le mois de l'envoi d'une lettre recommandée contenant la proposition motivée d'exclusion.

S'il le demande dans l'écrit contenant ses observations, l'associé doit être entendu.

La décision d'exclusion doit être motivée.

Elle est constatée dans un procès-verbal dressé et signé par deux administrateurs. Une copie conforme de celui-ci est adressée à l'associé exclu par lettre recommandée dans les deux jours de la décision d'exclusion. Il est fait mention de l'exclusion dans le registre des associés.

**Art. 11.** Lors de sa retraite ou de son exclusion, l'associé n'a droit qu'au remboursement de la valeur nominale de sa part payée.

Aucun remboursement ne pourra être effectué avant apurement des engagements et obligations de l'associé envers la société ou dont celle-ci se serait portée garant pour lui.

En cas de décès ou de faillite, de déconfiture ou d'interdiction d'un associé, celui-ci est assimilé à un associé démissionnaire.

**Art. 12.** L'associé qui cesse de faire partie de la société pour quelque cause que ce soit, reste tenu divisément pendant cinq ans envers ses coassociés et envers les tiers de toutes les dettes et de tous les engagements de la société existant au moment de sa retraite, volontaire ou forcée, sans que cette responsabilité ne puisse excéder le montant de sa part.

**Art. 13.** L'associé qui se retire ou est exclu, ses créanciers ou représentants ne pourront en aucun cas et sous aucun prétexte, provoquer l'apposition de scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la liquidation,

ni faire procéder à un inventaire, ni gêner en quoi que ce soit le fonctionnement normal de la société. Pour l'exercice de leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux délibérations de l'Assemblée Générale.

### **Titre V. - Administration**

**Art. 14.** La société coopérative est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, élus par l'Assemblée Générale. La durée des fonctions des administrateurs est d'une année. Les administrateurs sortants sont toujours rééligibles. Les administrateurs peuvent être révoqués ad nutum par l'Assemblée Générale.

**Art. 15.** En cas de vacance pour une cause quelconque d'un ou de plusieurs administrateurs, le Conseil peut pourvoir provisoirement à leur remplacement. Les nominations faites à titre provisoire par le Conseil sont soumises, lors de sa première réunion, à la ratification de l'Assemblée Générale. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre achève le mandat de celui qu'il remplace. Si des nominations provisoires d'administrateurs ne sont pas ratifiées par l'Assemblée Générale, les délibérations prises et les actes accomplis par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

**Art. 16.** Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres et pour la durée de leur mandat d'administrateur un Président, un Vice-président, un Trésorier et un Secrétaire, qui sont toujours rééligibles.

**Art. 17.** Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président ou, à défaut, du Vice-président ou du Secrétaire aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins tous les six mois.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents, chaque administrateur disposant d'une voix; en cas de partage des voix, celle du Président ou, à défaut, du Vice-président, est prépondérante. Le vote se fait à main levée mais il sera secret sur demande expresse d'un des administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la majorité des membres est présente ou représentée.

L'administrateur empêché peut donner mandat par écrit à un autre administrateur présent.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil.

Le conseil d'administration se donne un règlement d'ordre interne.

**Art. 18.** Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial ou sur des feuillets mobiles, cotés et paraphés, signés par le Président ou en son absence par le Vice-Président d'une part et le secrétaire ou un autre administrateur qui le remplace d'autre part. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président ou par le Vice-Président.

**Art. 19.** Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des biens et des affaires de la société et sa représentation dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il peut déléguer à la gestion journalière de la société un Conseil de Direction composé d'un ou de plusieurs directeurs ou administrateurs délégués qui agiront sous la responsabilité du Conseil d'Administration. L'étendue des pouvoirs du ou des directeur(s) délégué(s) à la gestion journalière sera arrêtée par écrit dans un Règlement de direction.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Tous les actes doivent, pour engager la société, être signés par le Président et le Vice-président ou Secrétaire. Pour ce qui est des actes de gestion courante, ils pourront être signés soit par le Président, le Vice-président ou le Secrétaire, soit par un ou plusieurs directeurs suivant les modalités arrêtées dans le règlement du conseil d'administration ou du Règlement de direction. Les signataires n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers d'une délibération préalable du Conseil d'Administration ou du Conseil de Direction.

**Art. 20.** Les membres du Conseil d'Administration et du Conseil de Direction peuvent toucher une indemnité pour faire face à des dépenses qu'ils sont amenés à faire pour le compte et dans l'intérêt de la société. Cette indemnité est fixée par l'Assemblée Générale à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

**Art. 21.** Le contrôle de la société est effectué par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, désignés par l'Assemblée Générale dans les conditions fixées par la législation en vigueur, qui exerceront les droits et prérogatives et seront soumis aux obligations prévues par cette dernière pour l'exercice de cette fonction. La durée de leur mandat est d'une année. Ils sont rééligibles. Sur décision de l'Assemblée générale, le contrôle pourra être effectué par une société spécialisée.

**Art. 22.** Les administrateurs, les directeurs et les commissaires ne contractent aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements de la société à condition qu'ils aient agi dans les limites de leur mandat et de l'objet social de la société.

L'engagement des associés se limite à leur apport individuel.

### **Titre VI. - Assemblée Générale**

**Art. 23.** L'Assemblée Générale régulièrement constituée, représente l'universalité des associés et ses décisions sont obligatoires pour tous. Tout sociétaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales ou de s'y faire représenter par un autre sociétaire. Nul ne peut représenter plus de deux membres à l'Assemblée Générale. La représentation se fait par procuration écrite.

Les convocations sont faites par simple lettre ou par courrier électronique adressé à chaque associé, quinze jours au moins à l'avance.

L'ordre du jour, arrêté par le Conseil d'Administration doit être communiqué aux membres avec la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire ou extraordinaire.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou à défaut par le Vice-président ou à défaut par l'administrateur le plus ancien en rang.

**Art. 24.** L'Assemblée Générale délibère valablement quel que soit le nombre des associés présents ou représentés, sauf dans le cas de l'article qui suit. Les votes se font à main levée ou bien, sur demande d'un associé, par vote secret.

**Art. 25.** Les Assemblées Générales qui ont à délibérer sur les modifications des statuts, la dissolution ou la liquidation de la société, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix de tous les associés.

Préalablement à toutes ces Assemblées, le texte de la résolution devra être à la disposition des associés dans les quinze jours qui précèdent l'Assemblée.

**Art. 26.** Une Assemblée Générale doit être tenue chaque année dans les six premiers mois suivant la clôture de l'exercice, au lieu, jour et heure désignés sur la convocation adressée par le Conseil d'Administration à chaque sociétaire. L'Assemblée Générale se réunit en outre extraordinairement toutes les fois que le Conseil d'Administration en reconnaît l'utilité.

**Art. 27.** L'Assemblée Générale annuelle entend le rapport du Conseil d'Administration et du ou des Commissaire(s) aux comptes sur la situation de la société; elle discute et, s'il y a lieu, approuve le bilan et les comptes présentés par le Conseil d'Administration.

Elle nomme les administrateurs et le ou les commissaire(s) ou la société spécialisée chargé(es) de la surveillance de la société et pourvoit à leur remplacement.

Elle constate les augmentations et diminutions de capital. Elle délibère et statue souverainement sur tous les intérêts de la société.

Après l'approbation des comptes annuels, elle se prononce par un vote spécial sur la décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.

**Art. 28.** Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des procès verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par les membres dirigeants du Conseil.

Les copies et extraits de ces délibérations à produire où besoin sera, doivent être certifiés par le Président du Conseil ou le Vice-président.

## **Titre VII. - Exercice social, Répartitions**

**Art. 29.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Par exception le premier exercice comprendra le temps écoulé entre le jour de la constitution et le 31 décembre 2011.

**Art. 30.** A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration établit un inventaire, un compte d'exploitation générale, un compte de pertes et profits et un bilan qui sont mis à la disposition du ou des commissaire(s) aux comptes trente jours avant l'Assemblée Générale.

**Art. 31.** Sur le résultat excédentaire tel qu'il résulte des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'Administration, il est prélevé au moins 5% pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint un dixième du capital social; il doit être repris si la réserve légale vient à être entamée.

Le solde recevra l'affectation que lui donnera l'Assemblée Générale statuant à la majorité des voix, sur proposition du Conseil d'Administration, dans le respect du principe éthique de la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

L'Assemblée Générale pourra néanmoins décider que l'excédent éventuel fera l'objet d'une distribution de dividende. Ce dividende constitue un pourcentage sur le montant versé aux parts souscrites. Ce pourcentage proposé par le Conseil d'Administration est approuvé par décision de l'assemblée générale.

L'Assemblée Générale pourra décider que tout ou partie dudit solde sera affecté à la formation d'un fonds de réserve spécial, d'un fonds d'amortissement ou de prévision ou sera reporté à nouveau.

## **Titre VIII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 32.** A l'expiration de la société ou en cas de dissolution anticipée, l'Assemblée Générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs qui pourront continuer l'exploitation pour terminer les affaires en cours. Pendant la liquidation, les pouvoirs de l'Assemblée continuent comme pendant l'existence de la société.

Toutes les valeurs de la société sont réalisées par les liquidateurs qui ont à cet effet les pouvoirs les plus étendus.

Après paiement des dettes sociales, remboursement aux associés du montant nominal de leur part payée et prélèvement des frais de liquidation, l'excédent actif net de la société sera versé à une œuvre de bienfaisance.

### Titre IX. - Dispositions diverses

**Art. 33.** Toutes les contestations qui peuvent s'élever, pendant la durée de la société ou lors de la liquidation, soit entre les associés et la société, soit entre associés eux-mêmes à raison des affaires sociales, seront soumises à l'arbitrage. Dans les dix jours de la contestation, les parties préciseront l'objet du litige et désigneront en commun accord trois amiables compositeurs qui seront dispensés des formalités de procédure et des délais judiciaires. Ils jugeront en équité et aucun recours ou appel ne sera possible contre leur sentence.

**Art. 34.** La présente société ne sera définitivement constituée qu'après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi.

Signatures des associés fondateurs:

Nom de l'associé fondateur	nombre de parts souscrites
1. Marc Weyer . . . . .	1
2. Philippe Eschenauer . . . . .	1
3. Luc Majerus . . . . .	1
4. Jérôme Laurent . . . . .	1
5. Tom Bellion . . . . .	1
6. Aly Leonardy . . . . .	1
7. Roby Ley . . . . .	1
8. Henri Streng . . . . .	1
9. Sylvain Müller . . . . .	1
10. Charles Ries . . . . .	1
11. Patrick Maurer . . . . .	1
12. Daniel Hutchinson . . . . .	1
Total: . . . . .	12

Signatures.

Référence de publication: 2011129580/225.

(110148635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

#### **Douro Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-6310 Beaufort, 85, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 163.415.

#### STATUTS

L'an deux mille onze, le sept septembre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Felisbela Maria DA COSTA MONTEIRO, commerçante, né le 1<sup>er</sup> novembre 1959 à Santa Marta De Penaguiao (Portugal), numéro matricule 1959 01 11 245, demeurant à L-6311 Beaufort, 11, Rue Belair,

laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant-brasserie avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de «DOURO SARL», société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Beaufort.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,00) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille onze.

#### *Souscription et libération*

Madame Felisbela Maria DA COSTA MONTEIRO, commerçante, né le 1<sup>er</sup> novembre 1959 à Santa Marta De Penaguião (Portugal), numéro matricule 1959 01 11 245, demeurant à L-6311 Beaufort, 11, Rue Belair, souscrit l'intégralité des cent parts.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît expressément.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille deux cents euros (1.200.- euros). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les parties comparantes pré qualifiées, représentées comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux.
2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- *gérant technique:*

Monsieur Manuel SILVA SOARES, cuisinier, né le 11 mai 1980 à Seramil Amares (Portugal), matricule 1980 05 11 596, demeurant à L-6551 Berdorf, 4a, Rue de Consdorf,

- *gérante administrative:*

Madame Felisbela Maria DA COSTA MONTEIRO, commerçante, né le 1<sup>er</sup> novembre 1959 à Santa Marta De Penaguião (Portugal), numéro matricule 1959 01 11 245, demeurant à L-6311 Beaufort, 11, Rue Belair.

Pouvoir de signature:

- conjoint pour les opérations courantes et exceptionnelles
- exclusif de la gérante administrative en ce qui concerne les opérations bancaires.

3. L'adresse de la société est fixée à L-6310 Beaufort, 85, Grand-Rue.

DONT ACTE, fait et passé à Walferdange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DA COSTA MONTEIRO, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 9 septembre 2011. Relation: EAC/2011/11944. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 15 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129338/104.

(110149206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**JLPA Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 17.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.958.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129944/11.

(110149877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

---

**S.F. Consulting S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 118.553.

Par leurs courriers adressés à la société S.F. CONSULTING S.A. immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro n° B 118.553, il résulte que:

- CARDALE OVERSEAS INC., TASWELL INVESTMENTS LTD et KELWOOD INVESTMENTS LTD, ont démissionné de leurs fonctions d'Administrateur de ladite société et ce, avec effet immédiat.

- BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l.

a démissionné de sa fonction de commissaire de ladite société et ce, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Benoy Kartheiser Management S.à r.l.

Référence de publication: 2011130053/15.

(110149792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

---

**Brasserie Nationale (anc. Brasseries Funck-Bricher et Bofferding), Société Anonyme.**

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.334.

—  
*Extrait des décisions de l'assemblée générale du 19 juillet 2011*

1. Composition du Conseil d'Administration est reconduite en l'an 2012

- Monsieur Raymond MARTIN, président du conseil d'administration et administrateur
- Monsieur Georges Lentz, administrateur et administrateur-délégué
- Monsieur Reginald NEUMAN, administrateur
- Monsieur Hubert CLASEN, administrateur
- Monsieur Josef SIMMET, administrateur
- Monsieur Jean-Louis SCHILTZ, administrateur

2. Réviseur d'entreprises

ERNST & YOUNG S.A., réviseur d'entreprise, est reconduit dans son mandat jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges Lentz

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2011132031/21.

(110152388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

---

**Eldfell S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 44.477.

—  
Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011130797/9.

(110151356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

---

**Eurotraduc, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 12.741.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011130805/9.

(110150806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

---

**21st Century Investment Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 74.494.

—  
*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 1<sup>er</sup> Août 2011*

*Résolutions*

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Dominique WARLUZEL au poste d'administrateur et d'administrateur délégué ainsi que les démissions de Monsieur Damian James CALDERBANK et Monsieur Stephen John KELLY au poste d'administrateur.

2. L'assemblée générale accepte la démission de la société BCCB INCORPORATED LTD au poste de Commissaire aux Comptes.

3. L'assemblée générale décide de nommer au poste d'administrateur Monsieur Tom DONOVAN demeurant Glenvara Park 79 Knocklyon Dublin 16, Madame Roisin DONOVAN demeurant Glenvara Park 79 Knocklyon Dublin 16 et Monsieur David KEOGH demeurant Annamoe Road 16 Dublin Irlande.

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Pascal HENNUY demeurant 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg au poste d'administrateur et administrateur délégué.

L'assemblée générale décide de nommer la société Jawer Consulting SA ayant son siège au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg au poste de Commissaire aux Comptes.

Les mandats ainsi attribués viendront à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011130129/24.

(110149759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

---

### **Taronga S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 96.405.

#### — EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 15 septembre 2011 que:

Madame Orietta RIMI, employée privée, née le 29 septembre 1976 à Erice (Italie) et demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg a été élue administrateur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130098/14.

(110149835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

---

### **Stofan, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 106.087.

—  
L'an deux mil onze, le douze septembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "STOFAN", avec siège social à L-8295 Keispelt, 80a, Rue de Kehlen,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 11 février 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 564 du 10 juin 2005,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 106087.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Anne LAUER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadine GLOESENER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gérard Dardenne, employé privé, demeurant à L-2163 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

#### *Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social au 23, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Unique résolution*

L'Assemblée générale décide de transférer le siège social au 23, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et modifie en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 2. (première phrase).** Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg.»

Aucun autre point ne restant à l'ordre du jour, l'assemblée générale a été clôturée à 10.30 heures.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de huit cent euros (800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par nom, prénom, état et demeure par le notaire instrumentant, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. LAUER, N. GLOESNER, G. DARDENNE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40349. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130078/53.

(110149670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

**Technical Supply Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 64, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.208.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 07 juin 2011,

que le siège social de la société sera transféré à partir du 15 septembre 2011 de son adresse actuelle

L – 9991 WEISWAMPACH 2, am Hock

à l'adresse suivante:

L – 9991 WEISWAMPACH Gruuss Stross 64

Weiswampach, le 07 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Fiduciaire Comptable Lucien FUNCK Sàrl

Référence de publication: 2011130100/15.

(110149748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

**Logtex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 63.399.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 1<sup>er</sup> septembre 2011*

1. Madame Alexandra THEROND, dirigeant de sociétés, demeurant à CH-1260 Nyon, 13, rue des Marchandises, est nommée administrateur en remplacement de Monsieur Philippe PENNING, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2017.

2. Les mandats de Monsieur Pierre-Olivier WURTH et de Monsieur Jim PENNING sont prorogés et viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2017. Leur adresse professionnelle est désormais sise au 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg.

3. La société anonyme FISCALITE IMMOBILIERE S.A., établie et ayant son siège social à L-6975 Rameldange, 28, am Bounert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.162 est nommée commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur René MORIS, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2017.

4. Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat du 25B boulevard Royal à L-2449 Luxembourg au 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011132222/26.

(110152576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

**Crystal A HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 16.390.700,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 126.950.

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of the month of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Crystal A TopCo S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, with a share capital of sixteen million three hundred ninety-one thousand two hundred fifty Euro (EUR 16,391,250.-), having its registered address at 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés) under number B 126.949,

hereby represented by Me Laurent Thailly, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. It is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Crystal A Holdco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of sixteen million three hundred ninety thousand seven hundred Euro (EUR 16,390,700.-), and with registered office at 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies (Registre du Commerce et des Sociétés) under number B 126.950 (the "Company").

II. The Company's articles of association (the "Articles") have been amended for the last time by a deed drawn up by Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 8 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of 8 October 2009 under number C — N° 1968, page 94430.

All this having been declared, the appearing party, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. To amend article 12 – "Distribution of Profits" of the Articles so as to formally permit the distributions of interim dividends, so that it shall read as follows:

**" Art. 12. Distribution of profits.**

12.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/her/its/their shareholding in the Company.

## 12.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 12.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in the Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to him/her/it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.”

### 2. Miscellaneous,

has requested the undersigned notary to document the following sole resolution:

#### *Sole resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 12 – “Distribution of Profits” of the Articles so as to formally permit the distributions of interim dividends, and which shall forthwith read as follows:

#### **“ Art. 12. Distribution of profits.**

##### 12.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/her/its/their shareholding in the Company.

##### 12.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 12.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in the Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the

board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to him/her/it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.”

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS, THE MEETING IS TERMINATED.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

#### Declaration

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinquième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Crystal A TopCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de seize millions trois cent quatre-vingt-onze mille deux cent cinquante euros (EUR 16.391.250,-), ayant son siège social au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.949,

ici représenté par Me Laurent Thailly, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Le comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Il est l'associé unique (l'“Associé Unique”) de la société Crystal A HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de seize millions trois cent quatre-vingt-dix mille sept cents euros (EUR 16.390.700,-), ayant son siège social au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.950 (la “Société”).

II. Les statuts de la Société (les “Statuts”) ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 8 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, du 8 octobre 2009 sous le numéro C — N° 1968, page 94430.

Tout ceci ayant été déclaré, le comparant, détenant 100% du capital de la Société, représenté comme dit-est, ayant reconnu être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour

1. Modifier l'article 12 – “Distribution des Profits” des Statuts afin de formellement autoriser la distribution de dividendes intérimaires, et qui aura la teneur suivante:

##### “ Art. 12. Distribution des profits.

###### 12.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associés en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

###### 12.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 12.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le / les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition."

## 2. Divers,

a requis le notaire soussigné de documenter la résolution suivante:

### *Résolution unique*

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 12 – "Distribution des Profits" des Statuts afin de formellement autoriser la distribution de dividendes intérimaires, et qui aura dorénavant la teneur suivante:

#### **" Art. 12. Distribution des profits.**

##### 12.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associés en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

##### 12.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 12.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le / les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne

correspondant pas à des bénéficiaires réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.”

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA REUNION EST CLOTUREE.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (€ 1.200,-).

*Déclaration*

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Thailly, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 août 2011. Relation: EAC/2011/10919. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011129808/227.

(110149534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

**West End Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 164.475.122,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 163.272.

—  
EXTRAIT

Suite à la réunion du Conseil de gérance de Hills Place S.à r.l. en date du 1<sup>er</sup> septembre 2011, M. José Arnau Sierra, gérant de catégorie A, né le 16 septembre 1956 à Cervo, Espagne, avec adresse professionnelle à Avenida de la Diputación s/n, 15142 Arteixo (La Coruña), Espagne, a été nommé représentant permanent de la Société, avec effet au 31 août 2011.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130119/14.

(110149861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

**LASCA, Luxembourg Assistance Consulting Agency, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.625,00.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 29.370.

—  
EXTRAIT

*Cession de parts sociales*

En vertu d'un contrat de cession du 19 septembre 2011, la société C.O.F.I.C. (Commercial and Financial Company) S.A., représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Norbert MEISCH, a cédé six cents vingt-cinq (625) parts sociales de la société LASCA, Luxembourg Assistance Consulting Agency, S.à r.l. à la société LNJ PARTICIPATIONS S.A. enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B146.541 avec siège social au 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 ESCH-SUR-ALZETTE.

La société LNJ PARTICIPATIONS S.A. devient alors l'associé unique de la société LASCA, Luxembourg Assistance Consulting Agency, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011132211/20.

(110152507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

---

**Ygrec S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 72.632.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 septembre 2011.*

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société*

YGREC S.A., SPF

Référence de publication: 2011130124/16.

(110149786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

---

**Fondation A.P.E.M.H., Fondation.**

Siège social: L-4004 Esch-sur-Alzette, Centre Nossbierg.

R.C.S. Luxembourg G 41.

—  
Composition du Conseil d'Administration de la Fondation A.P.E.M.H après la réunion du Conseil d'Administration du 15 juin 2011

1 président Anen Roland, instituteur

L-4433 Soleuvre, 3B, rue du Château

2 vice-président Gaspar Alain, opticien

L-5355 Oetrange, 15, im Medenpoull

3 vice-président Kihn Paul, fonctionnaire de l'Etat

L-3232 Bettembourg, 25, rue de l'Eau

4 secrétaire Haupert Fernand, administrateur-délégué

L-1361 Luxembourg, 8, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne

5 trésorier Beaumet Carlo, employé privé

L-4482 Soleuvre, 86, rue Michel Rodange

6 administrateur Bechtold Lucien, secrétaire communal

L-9841 Wahlhausen, 2, am Duerf

7 administrateur Ceccotto Raymond, directeur

L-4031 Esch-Sur-Alzette, 74, rue Zénon Bernard

8 administrateur Dornseiffer Erny, retraité

L-2539 Luxembourg, 199, boulevard Charles Simonis

9 administrateur Federspiel Albert, retraité

L-4026 Esch-Sur-Alzette, 158, route de Belvaux

10 administrateur Kayser Adrien, retraité

L-4781 Pétange, 14, rue Edward Steichen

11 administrateur Kraemer Romain, médecin-dentiste

L-1638 Senningerberg, 40, rue du Golf

12 administrateur Lutgen André, avocat

L-1371 Luxembourg, 47, Val Ste. Croix

13 administrateur Mersch Georges, retraité

L-9221 Diekirch, 130, rue Clairefontaine

14 administrateur Peiffer Marc, médecin  
L-2265 Luxembourg, 27, rue de la Toison d'Or  
15 administrateur Poensgen-Ginter Margot, sans profession  
L-4710 Pétange, 90, rue d'Athus  
16 administrateur Raus Jean-Marie, fonctionnaire de l'Etat  
L-5651 Mondorf-les-Bains, 6 A, rue de la Résistance  
17 administrateur Schaul-Fonck Gaby, employée privée  
L-4973 Dippach, 102, route de Luxembourg  
18 administrateur Schmit Marc, ingénieur  
L-5446 Schengen, 2-4, Hanner der Schoul  
19 administrateur Tholl-Hoesdorff Marianne, professeur  
L-9746 Drauffelt, 21, Welzer-Strooss  
20 administrateur Wagener François, fonctionnaire de l'Etat  
L-7433 Grevenknapp, 7 C, Maison  
21 administrateur Wester Romain, cultivateur  
L-9837 Neidhausen, 5, leweschtduerf

Bettange-sur-Mess, le 23 août 2011.

*Pour la Fondation A.P.E.M.H.*

Fernand HAUPERT

*Secrétaire*

Référence de publication: 2011130166/55.

(110149059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

### **F.IMM. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 86.449.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 septembre 2011 que:

1. Les démissions de Messieurs Davide MURARI, Mirko LA ROCCA, Frédéric ADAM en tant qu'administrateurs ont été acceptées, avec effet au 22 juin 2011.

2. Ont été nommées, avec effet au 22 juin 2011, en remplacement des administrateurs démissionnaires. Leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015:

- Monsieur Olivier LIEGEOIS, né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- Madame Sandrine BISARO, née le 28 juin 1969 à Metz (France), demeurant professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- Monsieur Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (République Démocratique Congo), demeurant professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

3. La démission de Madame Francesca DOCCHIO en qualité de Commissaire a été acceptée avec effet au 22 juin 2011.

4. A été nommée en qualité de commissaire la société suivante, avec effet au 22 juin 2011. Son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015:

- Réviconsult S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B139013.

5. Le siège social de la société a été transféré du 30, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

De plus, lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 janvier 2007, il a été décidé de révoquer Monsieur Carlo WETZER, de sa fonction de commissaire au sein de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Référence de publication: 2011132114/31.

(110152519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

---

**Monkwood Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.165.663,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 117.178.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle des associés de la société Monkwood Luxco S.à r.l. en date du 5 septembre 2011 que les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

Madame Joanna Alwen Harkus née le 21 juillet 1979 à Brighton, Royaume Uni, et ayant pour adresse professionnelle 12 Charles II Street SW1Y 4QU Londres, Royaume Uni

2. Nomination du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

Monsieur Colm Denis Smith né le 16 novembre 1974 à Dublin, Irlande, ayant pour adresse professionnelle 4a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monkwood Luxco S à r.l.

Frank Welman

Gérant A

Référence de publication: 2011130240/22.

(110149791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

**Montreux CHF SPV Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 53, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 162.939.

RECTIFICATION

Le soussigné Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans un acte de constitution, reçu par son ministère en date du 09 août 2011, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2011, relation LAC/2011/36211, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, le 18 août 2011, référence L110135458, pour le compte de la société à responsabilité limitée "Montreux CHF SPV Sàrl.", établie et ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 53, rue d'Anvers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 162939, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 162939 du 18 août 2011,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

IL Y A LIEU DE LIRE:

«A comparu:

Monsieur Conor O'DONNEL, directeur, né à Belfast (Royaume Uni) le 2 février 1984,...»

AU LIEU DE:

«A comparu:

Monsieur Connor O'DONNEL, directeur, né à Belfast (Royaume Uni) le 2 février 1984,...»

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Paul Decker

Le Notaire

Signé: P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40943. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Référence de publication: 2011132245/31.

(110152282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

**Solferino Development S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 119.913.

La Banque Privée Edmond de Rothschild Europe dénonce, avec effet immédiat en date du 14 septembre 2011, le siège de la société SOLFERINO DEVELOPMENT S.A. établi au 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg enregistrée sous numéro R.C.S. Luxembourg B 119 913.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2011.

*Pour le Domiciliataire*

Banque Privée Edmond de Rothschild Europe

Signatures

Référence de publication: 2011130265/14.

(110149794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

---

**Colruyt Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.485.

En date du 15 septembre 2011, l'Actionnaire Unique de la Société a pris la décision suivante:

- Réélection de KPMG Audit S.à r.l. au poste de Réviseur d'Entreprises, jusqu'à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes arrêtés au 31 mars 2012.

Avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COLRUYT GESTION S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Mandataire*

Référence de publication: 2011130618/16.

(110149797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

---

**Compagnie Européenne de Téléphonie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 67.616.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg, le 19 septembre 2011*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société que:

- l'assemblée générale a pris acte de la démission du cabinet L'Alliance Révision SARL, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, 3<sup>e</sup> étage, L-1628 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46 498, en tant que commissaire de la Société;

- l'assemblée générale a révoqué, à compter du 19 septembre 2011, le cabinet KPMG Audit, ayant son siège social au 31 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103 590, de son mandat de réviseur d'entreprises agréé pour les comptes consolidés de la Société;

- l'assemblée générale a nommé, avec effet au 19 septembre 2011, pour une période expirant lors de la prochaine assemblée annuelle appelée à délibérer sur les comptes sociaux de la Société au 31 décembre 2011, Deloitte S.A. ayant son siège social au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67 895, comme réviseur d'entreprises de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

*Pour Compagnie Européenne de Téléphonie SA*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011132064/24.

(110152181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

---

**Gendel International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 163.460.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven.

On the twelfth of September.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held the extraordinary general meeting of the shareholders of the company GENDAL INTERNATIONAL LIMITED, having its registered office at 3<sup>rd</sup> Floor, Geneva Place, P.O. Box 3175, Waterfront Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs British Virgin Islands under the number 522812,

having a share capital of twenty-two thousand US Dollars (USD 22.000.-), represented by twenty-two thousand (22.000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each.

The meeting is presided by Mr. Max GALOWICH, lawyer, professionally residing in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, The chairman appoints as secretary Mr. Max FUNCK, private employee, professionally residing in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

and the meeting elects as scrutineer Ms. Lysiane SCHUMACKER, private employee, professionally residing in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares they hold are shown on an attendance list, signed by the shareholders who are present, by the proxy-holders of the represented shareholders, by the board of the meeting and the undersigned notary.

The attendance list and the proxies will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

II.- As appears from the said attendance list, all the shares representing the entire capital, are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- Ratification of the resolutions passed by the sole shareholder of the Company on June 28, 2011, which resolved, among others, to transfer the registered office from the British Virgin Islands to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.- Resignation and discharge to be given to the present director of the company.

3.- Confirmation of the transfer of the Company's registered office to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and change of the nationality of the Company at the present time of British Virgin Islands nationality, to a company of Luxembourg nationality and transfer of the effective place of management of the company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.- Conversion of the share capital from USD into EUR at the exchange rate of 1 USD.- = 0,706097 EUR so that the corporate capital is now set at the amount of fifteen thousand five hundred thirty-four Euro thirteen Cent (€ 15.534,13), rounded down to the amount of fifteen thousand five hundred thirty-four Euro (€ 15.534.-).

5.- Replacement of the twenty-two thousand (22.000) shares (actions) by twenty-two thousand (22.000) shares (parts sociales).

6.- Cancellation of the par value of the shares and statement that the corporate capital of fifteen thousand five hundred thirty-four Euro (€ 15.534.-) is represented by twenty-two thousand (22.000) shares with no par value.

7.- Change of the purpose of the company to give it the following wording:

"The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company will be allowed to act as a commercial intermediary on the markets.

The company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand-Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose."

8.- Revision of the Articles of Association of the Company for the purpose of its transfer and continuation in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of GENDAL INTERNATIONAL S.à r.l. and under the form of a "société à responsabilité limitée."

9.- Confirmation of the establishment of the registered office at L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

10.- Appointment of the manager.

11.- Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter has unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting ratifies the resolutions passed by the sole shareholder of the Company on June 28, 2011, by which it was resolved, among others, to transfer the registered office from the British Virgin Islands to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Second resolution*

The resignation of the present director of the Company is accepted and, by special vote, discharge is granted to him for the execution of his mandate until today.

*Third resolution*

The transfer of the registered office, the transfer of effective place of management of the company to the Grand Duchy of Luxembourg and the change of nationality of the company, at the present time of British Virgin Islands nationality, to a company of Luxembourg nationality and transfer of the effective place of management of the company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, thereby maintaining and continuing its legal personality, are confirmed.

*Fourth resolution*

The general meeting decides to convert the share capital from USD into EUR at the exchange rate of 1 USD.- = 0,706097 EUR so that the corporate capital is now set at the amount of fifteen thousand five hundred thirty-four Euro thirteen Cent (€ 15.534,13), rounded down to the amount of fifteen thousand five hundred thirty-four Euro (€ 15.534.-).

*Fifth resolution*

The general meeting decides to replace the twenty-two thousand (22.000) shares (actions) by twenty-two thousand (22.000) shares (parts sociales).

*Sixth resolution*

The general meeting decides to cancel the par value of the shares and states that the corporate capital of fifteen thousand five hundred thirty-four Euro (€ 15.534.-) is represented by twenty-two thousand (22.000) shares with no par value, all attributed to the company SMALL CAP EQUITY PARTNERS LIMITED, having its registered office at Suite LG, 11 St James's Place, London SW1A 1NP, England, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under the number 5909095.

*Seventh resolution*

The general meeting decides to change the purpose of the company and to give it the wording as mentioned in the point 7.- of the agenda of the present meeting.

*Eighth resolution*

The company adopts the form of a "société à responsabilité limitée" under the name of GENDAL INTERNATIONAL S.à r.l. and the articles of association of the Company, after revision in order to conform them to the Luxembourg law, have henceforth the following wording:

## ARTICLES OF ASSOCIATION

### Chapter I. - Purpose - Name - Duration

**Art. 1.** There exists a corporation in the form of a private limited company (société à responsabilité limitée), which is ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company will be allowed to act as a commercial intermediary on the markets.

The company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand-Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 3.** The Corporation is established for an unlimited duration.

**Art. 4.** The Corporation shall take the name of GENDAL INTERNATIONAL S.à r.l..

**Art. 5.** The registered office shall be in Luxembourg.

The corporation may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

### Chapter II. - Corporate capital - Shares

**Art. 6.** The Company's capital is set at fifteen thousand five hundred thirty-four Euro (€ 15.534.-), represented by twenty-two thousand (22.000) shares with no par value.

**Art. 7.** The shares shall be freely transferable between associates.

They can only be transferred inter vivo or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a pre-emption right.

They must use this pre-emption right within thirty days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person. In case of use of this pre-emption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

**Art. 8.** Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.

**Art. 9.** Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

### Chapter III. - Management

**Art. 10.** The Corporation is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need(s) to not be member(s).

The manager(s) is/are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

**Art. 11.** Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

**Art. 12.** Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the votes representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

**Art. 13.** In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

**Art. 14.** The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

**Art. 15.** Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 16.** The fiscal year shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and terminate on the 31<sup>st</sup> of December.

### Chapter IV. - Dissolution - Liquidation

**Art. 17.** In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

## Chapter V. - General stipulations

**Art. 18.** All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

### *Ninth resolution*

The establishment of the registered office in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, is confirmed.

### *Tenth resolution*

The number of managers is set at one.

Is appointed manager of the company for an unlimited period:

Mr. Max GALOWICH, legal expert, residing professionally in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, who can bind the company under all circumstances by his sole signature.

There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, they have signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze.

Le douze septembre.

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GENDAL INTERNATIONAL LIMITED, ayant son siège social à 3<sup>rd</sup> Floor, Geneva Place, P.O. Box 3175, Waterfront Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au "Registrar of Corporate Affairs British Virgin Islands" sous le numéro 522812,

ayant un capital social de vingt-deux mille US Dollars (USD 22.000.-), représenté par vingt-dix mille (22.000) actions avec une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1.-) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Max FUNCK, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lysiane SCHUMACKER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

### *Ordre du jour*

1.- Ratification des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société qui a décidé, entre autres, de transférer le siège social des Iles Vierges Britanniques à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Démission et décharge à donner à l'administrateur actuel de la société.

3.- Confirmation du transfert du siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et changement de la nationalité actuelle d'une société des Iles Vierges Britanniques en une société de nationalité luxembourgeoise et transfert du lieu effectif de direction de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.- Conversion du capital social de USD en EUR au taux de change de 1.- USD = 0,706097 EUR de sorte que le capital social est désormais fixé au montant de quinze mille cinq cent trente-quatre Euros treize Cents (€ 15.534,13), arrondi au montant de quinze mille cinq cent trente-quatre Euros (€ 15.534.-).

5.- Remplacement des vingt-deux mille (22.000) actions par vingt-deux mille (22.000) parts sociales.



6.- Suppression de la valeur nominale des parts sociales et constatation que le capital social de quinze mille cinq cent trente-quatre Euros (€ 15.534.-) est représenté par vingt-deux mille (22.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

7.- Modification de l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra faire de l'intermédiation commerciale sur les marchés.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

8.- Refonte complète des statuts de la société en vue de son transfert et de sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de GENDAL INTERNATIONAL S.à r.l. et sous la forme d'une société à responsabilité limitée.

9.- Confirmation de l'établissement du siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

10.- Nomination du gérant.

11.- Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale ratifie les résolutions prises par l'actionnaire unique de la société qui a décidé, entre autres, de transférer le siège social des Iles Vierges Britanniques à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Deuxième résolution*

La démission de l'administrateur actuel de la société est acceptée et, par vote spécial, décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

Le transfert du siège social ainsi que le transfert du lieu effectif de direction à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et changement de la nationalité actuelle d'une société des Iles Vierges Britanniques en une société de nationalité luxembourgeoise et transfert du lieu effectif de direction de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg sont confirmés, maintenant et continuant de ce fait sa personnalité juridique.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de convertir le capital social de USD en EUR au taux de change de 1.- USD = 0,706097 EUR de sorte que le capital social est désormais fixé au montant de quinze mille cinq cent trente-quatre Euros treize Cents (€ 15.534,13), arrondi au montant de quinze mille cinq cent trente-quatre Euros (€ 15.534.-).

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de remplacer les vingt-deux mille (22.000) actions par vingt-deux mille (22.000) parts sociales.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales et constate que le capital social de quinze mille cinq cent trente-quatre Euros (€ 15.534.-) est représenté par vingt-deux mille (22.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes attribuées à la société SMALL CAP EQUITY PARTNERS LIMITED, ayant son siège social à Suite LG, 11 St James's Place, London SW1A 1NP, Angleterre, immatriculée au "Registrar of Companies for England and Wales" sous le numéro 5909095.

*Septième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet de la société et de lui donner la teneur comme mentionnée dans le point 7.- de l'ordre du jour de la présente assemblée.

### Huitième résolution

La société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de GENDAL INTERNATIONAL S.à r.l. et les statuts, après une refonte totale pour les adapter à la loi luxembourgeoise, auront désormais la teneur suivante:

#### STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra faire de l'intermédiation commerciale sur les marchés.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de GENDAL INTERNATIONAL S.à r.l..

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays. Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

#### Titre II. - Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille cinq cent trente-quatre Euros (€ 15.534.-), représenté par vingt-deux mille (22.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

#### Titre III. - Administration et Gérance

**Art. 10.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés.

Le ou les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui précisera leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats ainsi que leur rémunération.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent: chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

##### *Neuvième résolution*

L'établissement du siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, est confirmé.

##### *Dixième résolution*

Le nombre de gérants est fixé à un.

Est nommé gérant de la société pour une durée illimitée:

Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, lequel peut engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. GALOWICH, M. FUNCK, L. SCHUMACKER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 14 septembre 2011. Relation: ECH/2011/1512. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): J.-M. MINY.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130363/344.

(110150206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

#### **Colruyt Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.296.

En date du 15 septembre 2011, l'Actionnaire Unique de la Société a pris la décision suivante:

- Réélection de KPMG Audit S.à r.l. au poste de Réviseur d'Entreprises, jusqu'à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes annuels clôturant au 31 mars 2012.

Avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COLRUYT LUXEMBOURG S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011130619/16.

(110149742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

---

**European Solar Finance S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 161.129.

Par résolution datée du 16 septembre 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 63-65 Rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 13 Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011130623/14.

(110149806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

---

**Immobilière de la Ville Haute S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 84.314.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 20 avril 2011*

L'Assemblée réélit administrateurs pour un an:

M. Gaston SCHWERTZER, docteur en droit demeurant à L-5328 Medingen,

M. Jacquot SCHWERTZER, maître en sciences économiques demeurant à L-5360 Schrassig,

M. Marc SCHWERTZER, commerçant demeurant à L- 4980 Reckange/Mess,

réélit commissaire pour un an:

La société DMS & ASSOCIES, S.à.r.l., ayant son siège social à L - 1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée générale*

Le Conseil d'Administration élit M. Gaston Schwertzer Président et nomme fondé de pouvoir Mme Valérie Weber, comptable, demeurant professionnellement 40, Rangwee à L-2412 Luxembourg et fixe les pouvoirs comme suit:

1. Pour les actes de disposition (vente, achat, location) ainsi que tous les actes de gestion journalière portant engagement supérieur à cent mille euros, la société se trouve engagée par la signature collective de trois administrateurs.

2. Pour la gestion journalière des affaires: la société est engagée pour des obligations ne dépassant pas cent mille euros par la seule signature individuelle d'un administrateur.

La société est engagée pour des obligations ne dépassant dix mille euros par la seule signature du fondé de pouvoir.

Jacquot SCHWERTZER

*Administrateur*

Référence de publication: 2011132165/24.

(110152830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

---

**Marsjön S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 150.765.

In the year two thousand eleven, on the seventh day of September.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Marsjön S.à r.l.", (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office in L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich, incorporated by deed enacted on December 30, 2009, not amended to date, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number B 150 765.

The meeting is opened at 3 pm and presided by Mrs. Catherine Dessoy, "Avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer, Mrs. Marilia Azevedo, private employee, in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:



*Intervention - Subscription – Payment*

Björn Erik Savén, with address at Villagatan 17, 114 32 Stockholm, Sweden, born on 29 September 1950 in Stockholm, Sweden, here represented by Mrs. Catherine Dessoï, “avocat à la cour”, residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, by virtue of the attached proxy;

Declared to subscribe to the new 486,300 (four hundred eighty six thousand three hundred) Class A Shares, 486,300 (four hundred eighty six thousand three hundred) Class B Shares, 486,300 (four hundred eighty six thousand three hundred) Class C Shares, 486,300 (four hundred eighty six thousand three hundred) Class D Shares, 486,300 (four hundred eighty six thousand three hundred) Class E Shares, 486,300 (four hundred eighty six thousand three hundred) Class F Shares, 486,300 (four hundred eighty six thousand three hundred) Class G Shares, 486,300 (four hundred eighty six thousand three hundred) Class H Shares, 486,300 (four hundred eighty six thousand three hundred) Class I Shares and 486,300 (four hundred eighty six thousand three hundred) Class J Shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

	Classes of shares									
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Björn Erik Savén . . .	486,300	486,300	486,300	486,300	486,300	486,300	486,300	486,300	486,300	486,300
Total in €:										
1.€/share . . . . .	486,300	486,300	486,300	486,300	486,300	486,300	486,300	486,300	486,300	486,300

All of these shares have been fully paid up with a share premium of an aggregate amount of 43,767,000.- EUR (forty three million seven hundred sixty seven thousand euros) so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 4,863,000.- EUR (six million five hundred three thousand euros) plus a share premium of 43,767,000.- EUR (forty three million seven hundred sixty seven thousand euros), as was certified to the undersigned notary.

*Evidence of the contribution:*

A certificate from Deutsche Bank showing that the Company has at its free and entire disposal the amount of 48,630,000.- EUR (forty eight million six hundred thirty thousand euros), has been delivered to the undersigned notary.

*Fourth resolution:*

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 1,000 EUR (one thousand euros) so as to raise it from its present amount of 4,875,500.- EUR (four million eight hundred seventy five thousand five hundred euros) to 4,876,500.- EUR (four million eight hundred seventy six thousand five hundred euros) by the issue of 100 (one hundred) Class A Shares, 100 (one hundred) Class B Shares, 100 (one hundred) Class C Shares, 100 (one hundred) Class D Shares, 100 (one hundred) Class E Shares, 100 (one hundred) Class F Shares, 100 (one hundred) Class G Shares, 100 (one hundred) Class H Shares, 100 (one hundred) Class I Shares and 100 (one hundred) Class J shares of 1.- EUR (one euro) each, to be issued with a share premium of an aggregate amount of 9,000 EUR (nine thousand euros), by contribution in kind of shares.

*Intervention - Subscription - Payment*

The existing shareholder here represented by Catherine Dessoï, prenamed, by virtue of a proxy being annexed to the present deed, indicates its intention to subscribe the 100 (one hundred) Class A Shares, 100 (one hundred) Class B Shares, 100 (one hundred) Class C Shares, 100 (one hundred) Class D Shares, 100 (one hundred) Class E Shares, 100 (one hundred) Class F Shares, 100 (one hundred) Class G Shares, 100 (one hundred) Class H Shares, 100 (one hundred) Class I Shares and 100 (one hundred) Class J shares with a nominal value of 1.-EUR (one euro) each in the Company.

	Classes of shares									
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Björn Erik Savén . . . . .	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Total in €: 1.€/share . . . . .	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

All of these shares have been fully paid up by contribution in kind together with a share premium of an aggregate amount of 9,000 EUR (nine thousand euros).

*Description of the contribution:*

100,000 (one hundred thousand) shares of Marsjøn Kapital AS, with registered office at c/o Strømstangen AS, Olav Vs Gate 5, 0161 Oslo, Norway, Identification number: 894 846 852 (“NorwegianCo”), as hereafter described:

NorwegianCo number of shares	Total NOK (Par value of shares 1.-NOK)
100,000	100,000.- NOK

This contribution is evaluated at 10,000 EUR (ten thousand euros) share premium included -which corresponds to the fair market value of the contributed shares as of September 7, 2011.

*Evidence of the existence and the value of the contribution:*

Proof of the ownership and the value of such contribution has been given to the undersigned notary by copy of recent balance sheet of NorwegianCo signed by its directors, copy of the updated excerpt of the Trade Register of NorwegianCo, three declarations issued by (i) Björn Erik Savén, (ii) the managers of the Company and (iii) the directors of NorwegianCo.

*Effective implementation of the contribution:*

Björn Erik Savén, contributor, here represented as stated hereabove, declares that:

- he is a full owner of such shares and possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that part or whole of such shares be transferred to him;
- the transfers of such shares are effective today without qualification, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say Norway and Luxembourg, in order to duly formalize the transfer and to render it effective anywhere and towards any third party.

*Managers' intervention*

Thereupon intervene the managers of the Company, here represented by Mrs. Catherine Dessoy by virtue of a declaration/proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as manager of the company by reason of the here above described contribution in kind, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the shareholders decide to amend article 8.1 of the articles of association as follows:

“ **8.1.** The Company's corporate capital is fixed at 4,876,500.- EUR (four million eight hundred seventy six thousand five hundred euros) represented by 498,900 (four hundred ninety eight thousand nine hundred) class A shares, (the «Class A Shares»), 486,400 (four hundred eighty six thousand four hundred) class B shares (the «Class B Shares»), 486,400 (four hundred eighty six thousand four hundred) class C shares (the «Class C Shares»), 486,400 (four hundred eighty six thousand four hundred) class D shares (the «Class D Shares»), 486,400 (four hundred eighty six thousand four hundred) class E shares (the «Class E Shares»), 486,400 (four hundred eighty six thousand four hundred) class F shares (the «Class F Shares»), 486,400 (four hundred eighty six thousand four hundred) class G shares (the «Class G Shares»), 486,400 (four hundred eighty six thousand four hundred) class H shares (the «Class H Shares»), 486,400 (four hundred eighty six thousand four hundred) class I shares (the «Class I Shares») and 486,400 (four hundred eighty six thousand four hundred) class J shares (the «Class J Shares») of 1.- EUR (one euro) each.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the repurchase of any class of shares as per article 8.2. to 8.8 of these Articles, to offset any net realized losses, to make distribution to the sole shareholder or the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The Classes of Shares are hereafter together referred to as a “share” or the “shares”.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 3 pm.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le 7 septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée “Marsjön S.à r.l.”, ayant son siège social à L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich, constituée suivant acte reçu le 30 décembre 2009, dont les statuts

n'ont jamais été modifiés, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 150 765.

L'assemblée est ouverte à 14 heures et présidée par Maître Catherine Desso, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marilia Azevedo, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Décision de créer 10 (dix) classes de parts sociales à savoir des parts sociales de classe A, des parts sociales de classe B, des parts sociales de classe C, des parts sociales de classe D, des parts sociales de classe E, des parts sociales de classe F, des parts sociales de classe G, des parts sociales de classe H, des parts sociales de classe I, et des parts sociales de classe J.

2. Décision de convertir les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires existantes en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune.

3. Décision d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 4.863.000,-EUR (quatre millions huit cent soixante-trois mille euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) à 4.875.500,- EUR (quatre millions huit cent soixante-quinze mille cinq cents euros) par l'émission de 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe A, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe B, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe C, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe D, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe E, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe F, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe G, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe H, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe I et 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, par apport en numéraire. -Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

4. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 1.000,- EUR (mille euros), pour le porter de son montant actuel de 4.875.500,- EUR (quatre millions huit cent soixante-quinze mille cinq cents euros) à 4.876.500,- EUR (quatre millions huit cent soixante-seize mille cinq cents euros) par l'émission de 100 (cent) parts sociales de classe A, 100 (cent) parts sociales de classe B, 100 (cent) parts sociales de classe C, 100 (cent) parts sociales de classe D, 100 (cent) parts sociales de classe E, 100 (cent) parts sociales de classe F, 100 (cent) parts sociales de classe G, 100 (cent) parts sociales de classe H, 100 (cent) parts sociales de classe I et 100 (cent) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, par apport en nature. -Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les 1.000 (mille) parts sociales par apport en nature de parts sociales.

5. Modification des articles 8.1 des statuts afin de refléter cette situation.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

L'assemblée décide de créer 10 (dix) classes de parts sociales à savoir des parts sociales de classe A, des parts sociales de classe B, des parts sociales de classe C, des parts sociales de classe D, des parts sociales de classe E, des parts sociales de classe F, des parts sociales de classe G, des parts sociales de classe H, des parts sociales de classe I, et des parts sociales de classe J.

#### *Deuxième résolution:*

L'assemblée décide de convertir les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires existantes en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune.

#### *Troisième résolution:*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 4.863.000,- EUR (quatre millions huit cent soixante-trois mille euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) à 4.875.500,- EUR (quatre millions huit cent soixante-quinze mille cinq cents euros) par l'émission de 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe A, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe B, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe C, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe D, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe E, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe F, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe G, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe H, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe I et 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, par apport en numéraire. -Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.



parts sociales de classe E, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe F, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe G, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe H, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe I et 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, qui seront émises avec une prime d'émission d'un montant global de 43.767.000,- EUR (quarante-trois millions sept cent soixante-sept mille euros), par apport en numéraire et d'admettre à la souscription des 4.863.000 (quatre millions huit cent soixante-trois mille euros) parts sociales par les associés existants comme suit:

	Classes de parts sociales									
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Björn Erik Savén . . .	486.300	486.300	486.300	486.300	486.300	486.300	486.300	486.300	486.300	486.300

*Intervention - Souscription - Paiement*

Björn Erik Savén, demeurant à Villagatan 17, 114 32 Stockholm, Suède, né le 29 septembre 1950 à Stockholm, Suède, représenté par Maître Catherine Dessoy, Avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu de la procuration ci-annexée;

A déclaré souscrire les nouvelles 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe A, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe B, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe C, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe D, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe E, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe F, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe G, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe H, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe I et 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe J qui sont libérées intégralement en numéraire comme suit:

	Classes de parts sociales									
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Björn Erik Savén . . .	486.300	486.300	486.300	486.300	486.300	486.300	486.300	486.300	486.300	486.300
Total en €:										
1,- €/part sociale	486.300	486.300	486.300	486.300	486.300	486.300	486.300	486.300	486.300	486.300

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées avec une prime d'émission d'un montant global de 43.767.000,- EUR (quarante-trois millions sept cent soixante-sept mille euros), de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 4.863.000,- EUR (quatre million huit cent soixante trois mille euros) plus 43.767.000,- EUR (quarante-trois millions sept cent soixante-sept mille euros) à titre de prime d'émission, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Preuve de l'apport en numéraire:*

Un certificat de blocage de Deutsche Bank a été délivré au notaire instrumentant justifiant que la somme de 48.630.000,- EUR (quarante-huit millions six cent trente mille euros) est à libre et entière disposition de la Société.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un montant de 1.000,- EUR (mille euros) pour le porter de son montant actuel de 4.875.500,- EUR (quatre millions huit cent soixante-quinze mille cinq cents euros) à 4.876.500,- EUR (quatre millions huit cent soixante-seize mille cinq cents euros) par l'émission de 100 (cent) parts sociales de classe A, 100 (cent) parts sociales de classe B, 100 (cent) parts sociales de classe C, 100 (cent) parts sociales de classe D, 100 (cent) parts sociales de classe E, 100 (cent) parts sociales de classe F, 100 (cent) parts sociales de classe G, 100 (cent) parts sociales de classe H, 100 (cent) parts sociales de classe I et 100 (cent) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, qui seront émises avec une prime d'émission d'un montant global de 9.000,- EUR (neuf mille euros), par apport en nature de parts sociales.

*Intervention - Souscription - Libération*

L'associé existant ici représenté par Maître Catherine Dessoy, prémentionnée, en vertu d'une procuration qui demeurera annexée au présent acte, a déclaré souscrire les 100 (cent) parts sociales de classe A, 100 (cent) parts sociales de classe B, 100 (cent) parts sociales de classe C, 100 (cent) parts sociales de classe D, 100 (cent) parts sociales de classe E, 100 (cent) parts sociales de classe F, 100 (cent) parts sociales de classe G, 100 (cent) parts sociales de classe H, 100 (cent) parts sociales de classe I et 100 (cent) parts sociales de

	Classes de parts sociales									
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Björn Erik Savén . . . . .	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Total en €: 1.-€/part sociale . . . . .	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

classe J d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune de la Société.

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en nature ensemble avec une prime d'émission d'un montant global de 9.000,- EUR (neuf mille euros).

*Description de l'apport:*

100.000 (cent mille) parts sociales de Marsjön Kapital AS, ayant son siège social à c/o Strømstangen AS, Olav Vs Gate 5, 0161 Oslo, Norvège, Numéro d'identification: 894 846 852 («Norwegian Co») comme décrit ci-dessous:

Nombre de parts de Norwegian Co	Total NOK (valeur nominale de 1,- NOK)
100.000	100.000,- NOK

Cette contribution est évaluée à 10.000,-EUR (dix mille euros), prime d'émission incluse -ce qui correspond à la valeur de marché des parts sociales apportées au 7 septembre 2011

*Preuve de l'existence de l'apport:*

Preuve de la propriété et de la valeur de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la copie de comptes annuels récents de Norwegian Co, d'une copie de l'extrait du registre de commerce de Norwegian Co, de trois déclarations émanant (i) de Björn Erik Savén, (ii) des gérants de la Société et (iii) des directeurs de Norwegian Co.

*Réalisation effective de l'apport:*

Björn Erik Savén, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul propriétaire des ces parts sociales et possède le pouvoir d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe pas de droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel une personne pourrait demander à ce que tout ou partie de ces parts sociales lui soit transférée.
- le transfert de ces parts sociales est effectivement réalisé sans réserve aujourd'hui, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir en Norvège et au Luxembourg, aux fins d'effectuer le transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

*Intervention des gérants*

Sont alors intervenus les gérants de la Société ici représentés par Maître Catherine Dessoï, prénommée, en vertu d'une déclaration/procuration qui demeurera annexée au présent acte.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites parts sociales nouvelles et confirme la validité de la souscription et la libération.

*Cinquième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, les associés décident de modifier l'article 8.1 des statuts comme suit:

« **8.1.** Le capital social est fixé à 4.876.500,- EUR (quatre millions huit cent soixante-seize mille cinq cents euros), représenté par 498.900 (quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cents) parts sociales de classe A, 486.400 (quatre cent quatre-vingt-six mille quatre cents) parts sociales de classe B, 486.400 (quatre cent quatre-vingt-six mille quatre cents) parts sociales de classe C, 486.400 (quatre cent quatre-vingt-six mille quatre cents) parts sociales de classe D, 486.400 (quatre cent quatre-vingt-six mille quatre cents) parts sociales de classe E, 486.400 (quatre cent quatre-vingt-six mille quatre cents) parts sociales de classe F, 486.400 (quatre cent quatre-vingt-six mille quatre cents) parts sociales de classe G, 486.400 (quatre cent quatre-vingt-six mille quatre cents) parts sociales de classe H, 486.400 (quatre cent quatre-vingt-six mille quatre cents) parts sociales de classe I et 486.400 (quatre cent quatre-vingt-six mille quatre cents) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune.

En plus du capital social, il peut être ouvert un compte-prime sur lequel est transféré toute prime payée sur toute part sociale en plus de sa valeur nominale. Le montant du compte-prime peut être utilisé pour le rachat de n'importe quelle classe de parts sociales selon l'article 8.2. à 8.8 de ces Statuts, afin de compenser n'importe quelles pertes nettes réalisées, afin d'en effectuer la distribution à l'associé unique ou aux associés, ou afin d'en allouer des fonds à la réserve légale.

Les Classes de Parts Sociales sont ensemble mentionnées ci-après comme "une part sociale" ou "les parts sociales".

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ sept mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, M. AZEVEDO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 08 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39727. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128890/353.

(110148710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

---

**Neovara European Mezzanine 2004 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 101.733.

*Extrait de la décision prise lors de l'Assemblée Annuelle des Actionnaires de la Société en date du 11 Mai 2011.*

Il a été décidé de

- Renouveler le mandat de Madame Petra Dunselman en tant que gérant de la société avec effet au 11 Mai 2011 et ce jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2012;

- Renouveler le mandat de Monsieur Jean Lemaire en tant que gérant de la société avec effet au 11 Mai 2011 et ce jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2012 et de noter que son adresse est désormais 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.;

- Renouveler le mandat Deloitte S.A., domicilié au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, et enregistré sous le numéro B 67895 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréée de la société avec effet au 11 Mai 2011 et ce jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011130639/19.

(110149700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

---

**ClinTec Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 147.878.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130760/11.

(110151394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

---

**Place Ovale Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 99.227.

Le conseil d'administration de la Société a pris acte de la démission suivante qui intervient avec effet au 13 septembre 2011:

- M. Michael Löb, né le 28 juillet 1969 à Koblenz, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 2, rue Joseph Hackin, L-1746, Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Place Ovale Holding S.A.  
Martinus C. J. Weijermans / Marcus J. Dijkerman  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011130646/15.

(110149708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

---

**Solferino Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 119.913.

Le 14 septembre 2011, Madame Elise LETHUILLIER, Messieurs Marc AMBROISIEN et Reinald LOUTSCH ont démissionné avec effet immédiat de leur mandat d'Administrateur de la société.

A la même date, H.R.T. REVISION S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a démissionné avec effet immédiat de son poste de Commissaire aux Comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2011.

*Pour la Société*

Banque Privée Edmond de Rothschild Europe

Signatures

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2011130652/17.

(110149800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

---

**Luxembourg Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 96.268.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> septembre 2011*

Est élu au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2012:

- M. David Lahr, Membre, 33A avenue J.F. Kennedy, L.-1855 Luxembourg

A présenté sa démission:

- M. Alain Hondequin, Membre, 33A avenue J.F. Kennedy, L.-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Luxembourg SELECTION FUND*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A

Benjamin Wacker / Mathias Welter

*Associate Director / Associate Director*

Référence de publication: 2011131784/17.

(110151337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

---

**Yvelines Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 99.242.

Le conseil d'administration de la Société a pris acte de la démission suivante qui intervient avec effet au 13 septembre 2011:

- M. Michael Lob, né le 28 juillet 1969 à Koblenz, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 2, rue Joseph Hackin, L-1746, Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Yvelines Holding S.A.

Martinus C. J. Weijermans / Marcus J. Dijkerman

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011130659/15.

(110149711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

---

**Credit Suisse Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: ZAR 3.314.544,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 142.990.

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first day of August.

Before M<sup>e</sup> Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED**

CREDIT SUISSE AG, a company incorporated under the laws of Switzerland with registered office at Paradeplatz 8, 8001 Zurich, Switzerland, with registration number CH-020.3.923.549-1("CS AG"),

represented by Mrs. Nadine GLOESENER, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Zürich on August 29<sup>th</sup> 2011,

said proxy was signed ne varietur by the proxyholder and by the undersigned notary to be filed with this deed with the registration authorities; and

Credit Suisse Specialised Finance (South Africa) (Proprietary) Limited, a company with limited liability incorporated in accordance with the laws of the Republic of South Africa with registration number 2010/018676/07 whose principal office is situated at 54, Weirda Road, Building 3, Inanda Greens, 2<sup>nd</sup> Floor, 2196 Sandton, Johannesburg, South Africa ("CSSF"),

represented by Mrs. Nadine GLOESENER, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Johannes-burg on August 26<sup>th</sup> 2011,

said proxy was signed ne varietur by the proxyholder and by the undersigned notary to be filed with this deed with the registration authorities; and

CS AG and CSSF being the shareholders of Credit Suisse Capital (Luxembourg) S.à r.l. a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142990, incorporated pursuant to a deed recorded by M<sup>e</sup> Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg on November 10<sup>th</sup> 2008 and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n°2879, on December 2<sup>nd</sup> 2008 (the "Company"),

declared holding all the 4,764,544 shares, representing the entirety of the share capital of the Company,  
requested the undersigned notary to act that:

*First resolution*

The shareholders resolved to approve (i) the reduction of the share capital of the Company, effective as of August 31<sup>st</sup> 2011, by the cancellation of:

- 700 000 (seven hundred thousand) Class A901 PESCOs with a nominal value of one South African Rand (ZAR 1.-) each;

- 200 000 (two hundred thousand) Class A901.05 PESCOs with a nominal value of one South African Rand (ZAR 1.-) each; and

- 550 000 (five hundred and fifty thousand) Class A901.06 PESCOs with a nominal value of one South African Rand (ZAR 1.-) each,

so as to bring the share capital from its current amount of four million seven hundred and sixty-four thousand five hundred and forty-four South African Rand (ZAR 4,764,544.-) to the amount of three million three hundred and fourteen thousand five hundred and forty four South African Rand (ZAR 3,314,544.-), (ii) the repayment to CSSF of the amount of one billion four hundred and fifty million South African Rand (ZAR 1,450,000,000.-) including:

- the nominal value of the Class A901 PESCOs and the related share premium of six hundred ninety nine million three hundred thousand South African Rand (ZAR 699,300,000.-);

- the nominal value of the Class A901.05 PESCOs and the related share premium of one hundred ninety nine million eight hundred thousand South African Rand (ZAR 199,800,000.-); and

- the nominal value of the Class A901.06 PESCOs and the related share premium of five hundred forty nine million four hundred and fifty thousand South African Rand (ZAR 549,450,000.-).

*Second resolution*

The shareholders resolved to change the share capital of the Company and to amend clause 5.2 of the articles of association as follows, effective as of August 31<sup>st</sup> 2011:

" **5.2.** The share capital is fixed at three million three hundred and fourteen thousand five hundred and forty four South African Rand (ZAR 3,314,544.), divided into hundred (100) Ordinary Shares, five hundred thousand (500,000) B Prefe-

rence Shares, each with a par value of one South African Rand (ZAR 1.-) and the following classes of PESCs for an aggregate amount of two million eight hundred and fourteen thousand four hundred forty four South African Rand (ZAR 2,814,444.-):

- i. five hundred thousand (500,000) Class A206 PESCs with a par value of one South African Rand (ZAR 1.-) each;
- ii. five hundred thousand (500,000) Class A208 PESCs with a par value of one South African Rand (ZAR 1.-) each;
- iii. two hundred thirty-eight thousand (238,000) Class A209 PESCs with a par value of one South African Rand (ZAR 1.-) each;
- iv. six hundred seventy six thousand and seven hundred fifty four (676,754) Class A1001 PESCs with a par value of one South African Rand (ZAR 1.-) each;
- v. four hundred ninety nine thousand six hundred ninety (499,690) Class A301 PESCs with a par value of one South African Rand (ZAR 1.-) each; and
- vi. four hundred thousand (400,000) Class A901 PESCs with a par value of one South African Rand (ZAR 1.-) each."

#### *Valuation and Costs*

The share capital is estimated at 326,402.- EUR (exchange rate on August 31<sup>st</sup> 2011: ZAR 1.- = EUR 0.09705).

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,300.-

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed, together with the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

#### **Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendelf, den einunddreißigsten August.

Vor M<sup>e</sup> Paul DECKER, mit Amtssitz in Luxemburg.

#### SIND ERSCHIENEN:

CREDIT SUISSE AG, eine nach schweizerischem Recht gegründete Gesellschaft mit Sitz in Paradeplatz 8, 8001 Zürich, Schweiz, eingetragen unter der Registrierungsnummer CH-020.3.923.549-1 ("CS AG"),

vertreten durch Frau Nadine GLOESENER, geschäftsansässig in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben in Zürich am 29. August 2011,

die von der Bevollmächtigten und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnete Vollmacht ist zusammen mit dieser Urkunde bei der Registrierungsbehörde einzureichen; und

Credit Suisse Specialised Finance (South Africa) (Proprietary) Limited, eine nach südafrikanischem Recht gegründete, Gesellschaft mit beschränkter Haftung (company with limited liability), eingetragen unter der Registrierungsnummer 2010/018676/07 mit Sitz in 54, Weirda Road, Building 3, Inanda Greens, 2<sup>nd</sup> Floor, 2196 Sandton, Johannesburg, Südafrika ("CSSF"),

vertreten durch Frau Nadine GLOESENER, geschäftsansässig in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben in Johannesburg am 26. August 2011,

die von der Bevollmächtigten und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnete Vollmacht ist zusammen mit dieser Urkunde bei der Registrierungsbehörde einzureichen; und

CS AG und CSSF sind die Gesellschafter der Credit Suisse Capital (Luxembourg) S.à r.l. einer société à responsabilité limitée (eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechtes mit Sitz in 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 142990, gegründet gemäß einer Urkunde von Maître Martine SCHAEFFER, Notarin mit Amtssitz in Luxemburg am 10. November 2008 und veröffentlicht am 2. Dezember 2008 in dem Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n°2879 (Amtsblatt C) ("Gesellschaft"),

erklärten, dass sie alle 4.764.544 Anteile halten, die das gesamte Kapital der Gesellschaft ausmachen,

und ersuchten den Notar um folgende Beurkundung:

#### *Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen, (i) das Kapital der Gesellschaft mit Wirkung zum 31. August 2011, durch die Annullierung von

- 700.000 (siebenhunderttausend) PESCs der Klasse A901 mit einem Nennwert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1.-);

- 200.000 (zweihunderttausend) PESCs der Klasse A901.05 mit einem Nennwert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1,-); und

- 550.000 (fünfhundertfünftausend) PESCs der Klasse A901.06 mit einem Nennwert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1,-);

herabzusetzen, um das Kapital von seinem jetzigen Betrag von vier Millionen siebenhundertvierundsechzigtausend fünfhundertvierundvierzig Südafrikanische Rand (ZAR 4.764.544,-) auf drei Millionen dreihundertvierzehntausend fünfhundertvierundvierzig Südafrikanische Rand (ZAR 3.314.544,-) herabzusetzen, und (ii) den Betrag von einer Milliarde vierhundertfünfzig Millionen Südafrikanische Rand (ZAR 1.450.000.000,-) an CSSF zurückzuzahlen; einschließlich;

- des Nennwerts der PESCs der Klasse A901 und der Kapitalrücklage von sechshundertneunundneunzig Millionen dreihunderttausend Südafrikanische Rand (ZAR 699.300.000,-);

- des Nennwerts der PESCs der Klasse A901.05 und der Kapitalrücklage von einhundertneunundneunzig Millionen achthunderttausend Südafrikanische Rand (ZAR 199.800.000,-); und

- des Nennwerts der PESCs der Klasse A906.06 und der Kapitalrücklage von fünfhundertneunundvierzig Millionen vierhundert-fünzigtausend Südafrikanische Rand (ZAR 549.450.000,-).

#### *Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen die Änderung des Gesellschaftskapitals und die Änderung des Artikels 5.2 der Satzung wie folgt, mit Wirkung zum 31. August 2011:

" **5.2.** Das Kapital beträgt drei Millionen dreihundertvierzehntausend fünfhundertvierundvierzig Südafrikanische Rand (ZAR 3.314.544,-) aufgeteilt in einhundert (100) Stammanteile, fünfhunderttausend (500.000) Vorzugsanteile der Klasse B, mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1,-) und in die folgende Klasse PESCs für einen gesamten Betrag von zwei Millionen achthundertvierzehntausend und vierhundertvierundvierzig Südafrikanischen Rand (ZAR 2.814.444,-);

i. fünfhunderttausend (500.000) PESCs der Klasse A206 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1,-);

ii. fünfhunderttausend (500.000) PESCs der Klasse A208 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1,-);

iii. zweihundertachtunddreißigtausend (238.000) PESCs der Klasse A209 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1,-);

iv. sechshundertsechundsiebzigttausend siebenhundertvierundfünfzig (676.754) PESCs der Klasse A1001 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1,-);

v. vierhundertneunundneunzigtausend sechshundertneunzig (499.690) PESCs der Klasse A301 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1,-); und

vi. vierhunderttausend (400.000) PESCs der Klasse A901 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1,-);

#### *Bewertung und Kosten*

Das Kapital wird auf 326.402,- EUR (Umrechnungskurs vom 31. August 2011: ZAR 1,- = EUR 0,09705) veranschlagt.

Die von der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde zu tragenden Aufwendungen, Kosten Vergütungen oder Gebühren gleich in welcher Form werden auf ca. EUR 1.300,- veranschlagt.

Die vorliegende notarielle Urkunde wurde in Luxemburg zu dem eingangs genannten Datum ausgefertigt.

Nachdem die Urkunde der Erschienenen vorgelesen worden war, unterzeichnete die besagte Erschienene gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Originalurkunde.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass diese Urkunde auf Verlangen der vorstehend genannten Erschienenen in englischer Sprache verfasst ist, und dem englischen Text noch eine deutsche Übersetzung folgt. Auf Wunsch der Erschienenen hat im Falle von Widersprüchen zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung Vorrang.

Gezeichnet: N. GLOESENER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39139. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt an das Handels und Gesellschaftsregister in Luxemburg

Luxemburg, den 14. September 2011.

Référence de publication: 2011128716/159.

(110148230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

**Mittlux Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 90.649.

—  
EXTRAIT

Il a été décidé lors de l'Assemblée Générale extraordinaire, tenue le 14 septembre 2011 de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Certifica Luxembourg S.à r.l., RC B 86770, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes arrêtés au 30 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129994/14.

(110149915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

---

**Artemis Hermes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 134.655.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 23 septembre 2011*

Il résulte des dites résolutions que:

1. Monsieur Nikolaos Mamakos, demeurant professionnellement, 32 Kifisias Avenue, 15125 Marousi, Athènes, Grèce, a démissionné de sa fonction de gérant de classe B de la Société avec effet au 23 septembre 2011.

2. Madame Fotini Zigou, demeurant professionnellement, 32 Kifisias Avenue, 15125 Marousi, Athènes, Grèce, a démissionné de sa fonction de gérante de classe B de la Société avec effet au 23 septembre 2011.

3. Mademoiselle Samantha Pepper, née le 28 décembre 1984 à Stevenage, Royaume-Uni et demeurant professionnellement, 28 boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg a été nommée gérante de classe B de la Société avec effet au 23 septembre 2011 pour une durée indéterminée.

4. Monsieur Alexis Gisselbrecht, née le 27 février 1978 à Strasbourg, France et demeurant professionnellement au 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni a été nommée gérant de classe B de la Société avec effet au 23 septembre 2011 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Joanne Fitzgerald - Gérante de classe A
- Delloula Aouinti - Gérante de classe A
- Christopher John McCormack - Gérant de classe A
- Alexis Gisselbrecht - Gérant de classe B
- Samantha Pepper - Gérante de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 23 septembre 2011.

*Pour Artemis Hermes S.à r.l.*

Joanne Fitzgerald

Gérante de classe A

Référence de publication: 2011132456/31.

(110152597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

---

**F.C.T.C. Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4410 Soleuvre, Z.I. "Um Woeller".

R.C.S. Luxembourg B 94.698.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011132113/9.

(110152727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

---